



## Nouvelles prescriptions en éclairage extérieur

---

Combiner les exigences au service de l'éclairage d'aujourd'hui

La publication au Journal officiel de nouvelles prescriptions en éclairage extérieur demandent de prendre en compte des paramètres supplémentaires dans le projet lumière.

Cette première réglementation en éclairage extérieur du Ministère de la transition écologique et solidaire, parue le 27 décembre 2018, concernent deux arrêtés relatifs :

- à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses,
- au périmètre des sites d'observation astronomique exceptionnels,

Que vous soyez bureaux d'études, éclairagistes, concepteurs lumière, fabricants, installateurs, syndicats d'énergies ou collectivités territoriales, ces textes doivent vous conduire à un changement de pratique professionnelle progressive. Cette formation continue vise à vous aider à décrypter cette nouvelle réglementation et à y voir plus clair dans son application au quotidien.

### Objectifs de la formation

---

Comment mettre en œuvre ces nouvelles prescriptions en éclairage extérieur dans votre métier ?

- Comprendre les points clefs de cette nouvelle réglementation.
- Appliquer ces textes en éclairage extérieur aux lieux concernés.
- Partager des exemples de projets de référence en éclairage extérieur.

### Intervenants

---

- **Vincent LAGANIER** : Rédacteur en chef du portail de la lumière et de l'éclairage Light ZOOM Lumière. Auteurs de synthèse sur le domaine.
- **Maxime VAN DER HAM** : Directeur du bureau d'études en réseaux secs et éclairage extérieur Architecture Réseaux SARESE. Expert AFNOR.

### Infos pratiques

---

- Déjeuner et pauses gourmandes incluses
- 6h de formation (1 jour)
- 6 à 12 stagiaires maximum
- Cette formation peut être prise en charge par un OPCA (Agrément DataDock)

### Dates et lieux

---

- 6 juin 2019, Lyon
- 4 juillet 2019, Lyon
- Intra-entreprise : nous consulter

### Renseignements

---

- Société Architecture Réseaux SARESE
- Tél. 04 74 26 90 58
- Email : [info@sarese.fr](mailto:info@sarese.fr)



# Nouvelles prescriptions en éclairage extérieur

---

Combiner les exigences au service de l'éclairage d'aujourd'hui

## Programme de la formation

---

**8h45 – 9h00**

### **Accueil des participants**

- Autour d'un café, thé, jus de fruit et viennoiserie

**9h00 – 9h30**

### **Eclairage extérieur et nuisances lumineuses aujourd'hui**

- Usages de l'éclairage extérieur
- Formes de nuisances lumineuses

**9h30 – 12h00**

### **Décryptage de l'arrêté sur les nuisances lumineuses**

- Installations d'éclairage extérieur concernées
- Prescriptions de temporalité
- Nouvelles prescriptions techniques en éclairage extérieur
- Responsabilité du gestionnaire de l'éclairage
- Calendrier de mise en application

**12h00 – 12h30**

### **Décryptage des arrêtés sur les sites d'observation astronomique exceptionnels et les espaces naturels protégés**

- Sites d'observation astronomique exceptionnels
- Périmètres et communes concernés
- Nouvelles prescriptions techniques en éclairage extérieur

**12h30 – 14h00**

### **Déjeuner et pauses**

- Déjeuner sur le lieu de la formation (trois plats et boissons)
- 15 minutes de pauses collations, matin et après-midi.

**14h00 – 17h00**

### **Exercices pratiques et études de cas en éclairage extérieur selon l'usage et le lieu**

- Norme NF EN 13201 et guides AFE d'application
- Combiner la Norme NF EN 13201 et les arrêtés sur les nuisances
- Éclairage de voirie : NF EN 13201
- Éclairage de parcs de stationnements
- Éclairage d'équipements sportifs : NF EN 12193
- Éclairage du patrimoine
- Éclairage de bâtiments non résidentiels
- Éclairage des parcs et jardins
- Cheminements extérieurs « PMR »



## Nouvelles prescriptions en éclairage extérieur

Combiner les exigences au service de l'éclairage d'aujourd'hui

### Formulaire d'inscription

Date choisie  6 juin 2019  4 juillet 2019

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Email .....

N° Siret ..... Code APE .....

### Frais d'inscription

Prix : 750 € HT / jour / participant

Formation organisée à Lyon, France

*Attention : le nombre de places étant limité, les premières inscriptions seront prises en compte en priorité.*

Souhaite recevoir une attestation de présence :  Oui  Non

Ci-joint le chèque d'acompte de 30 % du tarif (Soit 225 € HT) à l'ordre de : SERREFI

Je déclare accepter les conditions d'inscription.

Date ..... Signature et cachet de l'entreprise :

A envoyer à : SERREFI  
20, Route des Eglantiers / PA de la Ponchonnière  
69210 SAVIGNY

### Modification, annulation de l'inscription

L'inscription sera effective à la réception du bulletin d'inscription dûment renseigné, accompagné du chèque d'acompte dans la limite des places disponibles. Chaque inscription fera l'objet d'une confirmation par mail.

Pour les désistements effectués entre 2 et 15 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra 50% du coût global.

Pour une annulation à moins de 2 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra 75% du coût global.

Les remplacements sont acceptés après justificatifs et accord de l'organisme de formation agréé SERREFI.

Le paiement sera honoré à réception de la facture et dans un délai de 30 jours.